



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier,
réglementant la circulation sur la VC n°1 dite Chemin des
Crêtes - N° A13-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation par signalisation adéquate durant les acheminements du matériel et de grues de levage sur la VC n°1 dite chemin des Crêtes, **du lundi 30 janvier 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023 inclus**, en raison des travaux de remplacement de pylônes et câbles Haute Tension sur la ligne 400KV ARGIA-CANTEGRIT, travaux réalisés par la société INEO RHT.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les travaux de remplacement de pylônes et câbles Haute Tension sur la ligne 400KV ARGIA-CANTEGRIT sont prévus sur la VC n°1 dite chemin des Crêtes.
Par conséquent, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation de tous les véhicules sera réglementée durant les acheminements du matériel et de grues de levage, à compter du lundi 30 janvier 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023,

ARTICLE 2 : La société INEO RHT, Mr MADEIRA Ruben, 16 rue des brosses 69100 VILLEURBANNE effectuant les travaux, sera chargée de mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société INEO RHT de Villeurbanne,
- le responsable des services techniques,
- les services Transports scolaires et Collecte des déchets de la CAPB.

BRISCOUS le 26 janvier 2023

Le Maire,
Fabienne AYENSA

